6e échelon

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA REFORME DE L'ETAT, DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

SAVHB- 04-04-2018

Arrêté n° 4594 /MFPRETSS/DGFP/DGCA/SAV
Portant promotion à deux (2) ans au titre des années 2008, 2010, 2014, 2016 et versement de monsieur **KIBELO DIKOU Teddy Sley,** instituteur des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement).

LE VICE-PREMIER MINISTRE,
CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ETAT,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres l'enseignement ;

Vu le décret n° 65-170/FP du 25 juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2010-818 du 31 décembre 2010, abrogeant les dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 2010-819 du 31 décembre 2010, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-821 du 31 décembre 2010, portant versement des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat dans la nouvelle classification ;

Vu le décret n° 2016-284 du 10 octobre 2016, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux recrutements et à la gestion des carrières des agents civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017, portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire, réunie à Brazzaville, le 2 mars 2016.

ARRETE :

Article 1er : Monsieur **KIBELO DIKOU Teddy Sley,** instituteur de 1ere classe, 1er échelon, indice 535 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), en service à la direction départementale de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi de la Cuvette Centrale, est promu à deux (2) ans au titre des années 2008, 2010 et 2012 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 2e échelon, indice 590 pour compter du 10 janvier 2008 ;
- au 3e échelon, indice 650 pour compter du 10 janvier 2010 ;
- au 4e échelon, indice 710 pour compter du 10 janvier 2012.

Article 2 : L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 4e échelon, indice 628 et promu à deux (2) ans au titre des années 2014, 2016 comme suit :

- au 5e échelon, indice 676 pour compter du 10 janvier 2014 ;
- au 6e échelon, indice 724 pour compter du 10 janvier 2016.

Article 3: Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 10 janvier 2012, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 mars 2019

Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale
République du Congo
Le Vice Premier Ministre

Firmin AYESSA

AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP/DGCA	3
DGFP/BST	3
DGB	2
DGCB	2
METPFQE	2
INTERSSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/20